



**EUROPEAN COMMISSION**  
**HEALTH AND CONSUMERS DIRECTORATE-GENERAL**  
**Safety of the Food**  
**Chain Plant health**

Brussels,  
 SANCO.E2/GVC/ap (2013) 123913

Cher Mr Dossler,

**Sujet: Mesures d'urgence concernant le genre *Pomacea* (Perry)**

Je me réfère à votre lettre du 6 décembre concernant la décision de la Commission 2012/697/EU en ce qui concerne les mesure pour empêcher l'introduction et la diffusion à l'intérieur de l'Union du genre *Pomacea* (Perry).

Je voudrais vous informer qu'une évaluation du risque concernant le genre *Pomacea* (Perry) a été effectué par la Commission et les Etats Membres basé sur une analyse du risque sanitaire et d'après un avis scientifique (<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/doc/2552.pdt>) et la déclaration (<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/doc/2645.pdf>) de l'Autorité Européenne de Sécurité Alimentaire (EFSA).

Dans un avis scientifique EFSA a conclu que "*une interdiction législative de l'imporation de *Pomacea* spp. Est la seule option de réduction du risque identifié qui peut réduire la probabilité d'entrée*". En outre, dans la déclaration de l'EFSA il a été clarifié que "*les options de réduction du risque ne devaient pas être ciblée aux seules espèces du genre *Pomacea**".

La décision 2012/697/EC ne nécessite pas la destruction des stocks du genre *Pomacea*. Seule la future introduction ou diffusion à l'intérieur de l'UE est prohibée. En outre, nous voulons rappeler à tous les Etats Membres qu'une mise en oeuvre de la législation mentionnée est obligatoire dans **tout** le territoire de l'UE.

*Pomacea* diffusa est noté par l'EFSA comme un exemple de la complexité de l'identification taxonomique du genre *Pomacea*. Les effets potentiels de *Pomacea dus* dans les habitats naturels est considéré comme inconnu. Pour cette raison, l'exclusion de toute espèce n'a pas été pris en considération.

Pour les raisons ci-dessus, la Commission n'est pas en mesure de répondre à votre demande. Un niveau approprié de protection contre l'introduction et la diffusion au sein de l'UE de *Pomacea* (Perry) est l'un des éléments clé de la protection phytosanitaire du Marché Européen Unique.

Yours sincerely,

Dana Simion Head of Unit